



**PARTENAIRES
DE LA CNAV
EN ÎLE-DE-FRANCE**

**votre
guide
clé en main**

“ Agir conjointement en faveur du bien-vieillir ”

En Île-de-France, la Cnav développe divers partenariats avec les acteurs de terrain de la région pour promouvoir et concrétiser sa politique d'action sociale.

Ce guide présente l'ensemble des dispositifs et outils existants, et vous donne toutes les clés permettant de repérer, d'informer et d'orienter les bénéficiaires vers les offres adaptées à leurs besoins.

Nous sommes heureux de pouvoir proposer ce guide à l'ensemble de nos partenaires pour agir conjointement en faveur du bien-vieillir des retraités franciliens.

Christiane Flouquet

Directeur de l'action sociale Île-de-France de la Cnav



Sommaire

4

La politique d'action sociale en Île-de-France

5

Les partenariats de la Cnav
en Île-de-France

6

Informations et conseils sur le bien-vieillir :
les outils disponibles

14

Les actions collectives :
le Prif et son Parcours prévention

16

Les différentes aides de la Cnav
en Île-de-France

24

Repérage et orientation des retraités
en situation de fragilité

26

Contacts utiles

30

Glossaire

La politique d'action sociale en Île-de-France

La politique d'action sociale de l'Assurance retraite vise la prévention de la perte d'autonomie auprès de l'ensemble des retraités du régime général relevant des GIR 5 et 6*, avec une intervention spécifique pour ceux qui sont en situation de fragilité sociale du fait de leurs conditions de vie, des incidences de leur état de santé, de leur niveau de ressources ou de leur isolement.

La Cnav en Île-de-France articule ainsi sa politique d'action sociale en faveur des retraités autonomes autour de trois niveaux d'intervention.

- 1 **L'information et le conseil** à destination de l'ensemble des retraités afin de les sensibiliser aux enjeux du vieillissement, notamment via l'organisation de forums Bien vivre sa retraite et des supports de communication variés (brochures, sites internet, Web-séries, etc.).
- 2 **Le développement d'actions collectives de prévention**, via le groupement Prévention retraite Île-de-France (Prif) et par le lancement d'appels à projets, afin de promouvoir les comportements bénéfiques au bien-vieillir et soutenir des initiatives locales innovantes. Les projets soutenus, à hauteur de 50 % maximum du budget total, sont innovants dans le service et/ou dans la technologie, dans le processus, dans l'organisation, dans l'usage, dans le caractère social. L'innovation peut également être liée au contexte géographique et à l'adaptation de ce qui existe sur un territoire mais qui n'a jamais été mis en place sur la zone géographique ciblée.
- 3 **L'accompagnement des retraités fragilisés** à partir d'une évaluation individualisée de leurs besoins et d'un plan d'action personnalisée en vue d'apporter les réponses pertinentes aux difficultés identifiées.

La Cnav en Île-de-France soutient également le développement des lieux de vie collectifs en participant au financement de la construction, de la rénovation et de l'aménagement de structures d'accueil et de vie destinées principalement aux retraités autonomes (résidences autonomes, Marpa, etc.).



Pour plus d'informations sur la politique d'action sociale de la Cnav en Île-de-France et les actions menées : www.lassuranceretraite-idf.fr, rubrique Partenaires.

À SAVOIR

Le lien social figure parmi les premiers facteurs protecteurs de la perte d'autonomie. Ainsi, la Cnav en Île-de-France souhaite contribuer à la lutte contre l'isolement des retraités en mettant en place des actions visant à renforcer l'utilité et la participation sociale des seniors, ainsi que leur citoyenneté.

* La dépendance d'une personne âgée est mesurée sur la base d'une grille évaluant le degré d'autonomie du retraité et lui attribuant un GIR (Groupe Iso-ressources) allant de 1 à 6, 1 étant le plus dépendant.

Les GIR 1 à 4 concernent les personnes en perte d'autonomie ; leur prise en charge relève du conseil départemental. Les GIR 5 et 6 désignent les retraités autonomes, ils constituent le public cible de la politique d'action sociale de la Cnav.

Les partenariats de la Cnav en Île-de-France

La Cnav noue de nombreux partenariats avec des acteurs de terrain en Île-de-France. Son objectif est d'encourager la mise en réseau de l'ensemble de ces acteurs afin de favoriser de potentielles collaborations et mutualisations de compétences et de moyens.

■ STRUCTURES ÉVALUATRICES

Acteurs de l'accompagnement des retraités en situation de fragilité sur les territoires, les structures évaluatrices réalisent les évaluations individualisées des besoins des retraités. 21 structures évaluatrices sont conventionnées avec la Cnav (voir coordonnées pages 27-28).

■ PRESTATAIRES DE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Acteurs du plan d'action personnalisée, ils assurent les prestations d'aide à la vie quotidienne au domicile des retraités. Plus de 480 prestataires sont conventionnés avec la Cnav.

■ FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DES CENTRES SOCIAUX

Une convention nationale avec la Fédération des centres sociaux de France, déclinée en Île-de-France sur les huit départements, permet le soutien financier et d'ingénierie de plusieurs dizaines de projets de centres sociaux par département autour de la lutte contre l'isolement, de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et du bien-vieillir.

■ AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES VACANCES (ANCV)

Une convention nationale avec l'ANCV, déclinée en Île-de-France, prévoit le soutien financier de porteurs de projets organisant des séjours vacances « prévention » pour les seniors. Les objectifs ? Lutter contre l'isolement des retraités et favoriser leur adhésion à une démarche de prévention.

■ ASSOCIATION MONALISA

Une convention de partenariat nationale entre la Cnav et l'association Monalisa favorise le repérage et l'identification des personnes isolées par la mobilisation d'équipes citoyennes de proximité.

■ FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS

Des conventions de partenariat ont été signées avec Adoma, Coallia et Adef. Elles visent à soutenir

l'accompagnement des résidents âgés en foyers de travailleurs migrants et résidences sociales via trois axes de collaboration : la promotion du bien-vieillir, le développement de l'accès aux actions collectives et aux aides de maintien à domicile et l'adaptation du cadre de vie permettant des conditions d'habitat favorables au maintien à domicile.

■ LOGEMENTS-FOYERS

Des conventions de partenariat ont été signées avec l'Arepa, l'Arefo et l'Uriopss. Cette collaboration vise à promouvoir le bien-vieillir et la prévention de la perte d'autonomie dans les établissements, à soutenir les projets de construction ou de rénovation des logements-foyers.

■ PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Une convention de partenariat vise à renforcer la collaboration sur l'enjeu du bien-vieillir, le développement d'actions collectives de prévention, du repérage et de l'orientation des retraités en situation de fragilité, via le financement de projets innovants et de rénovation des lieux de vie collectifs.

■ SILVER VALLEY

Une convention de partenariat permet le soutien conjoint au développement de la filière Silver Economie en Île-de-France qui voit émerger des solutions innovantes au service des personnes âgées et de leurs aidants. Cette collaboration trouve une illustration forte dans le financement de la Bourse Charles Foix destinée au soutien des meilleurs projets de la Silver Economie, et l'appui de Silver Valley dans l'accompagnement des lauréats des appels à projets.

■ FRANCE BÉNÉVOLAT

Dans le cadre du développement du programme Solidâges21 en Île-de-France, une convention de partenariat a été signée pour favoriser les solidarités intergénérationnelles et le « vivre ensemble par le faire ensemble ».



Pour découvrir les autres partenariats de la Cnav en Île-de-France, rendez-vous sur www.lassuranceretraite-idf.fr, rubrique Partenaires.

Informations et conseils sur le bien-vieillir : les outils disponibles

De nombreux outils de communication ont été créés pour informer et conseiller les retraités sur le bien-vieillir. En tant que partenaires de la Cnav en Île-de-France, sachez que tous ces outils sont mis à votre disposition.



DES SUPPORTS D'INFORMATION À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Thématique **Conseils prévention**



BROCHURE **Vieillir... et alors ?**

Cette brochure, élaborée dans le cadre de la convention avec Santé publique France (*anciennement Inpes*), s'adresse aux futurs et récents retraités. La brochure comprend trois parties : « Plaisir et liberté », « Aspirations et participation », « Protection et santé ». Elle vise à la fois à donner des informations pratiques pour favoriser un vieillissement réussi, faciliter la prise de conscience des changements dans la vie du futur retraité, et donner des pistes pour aider à la construction d'un nouveau projet de vie après l'arrêt des activités professionnelles.



BROCHURE **Bien vivre son âge**

Cette brochure, élaborée également dans le cadre de la convention avec Santé publique France (*anciennement Inpes*), et destinée aux retraités entre 70 et 90 ans, propose des conseils pour bien vieillir, garder son optimisme et profiter de la vie.

Les retraités peuvent également y retrouver des conseils sur le logement (aménagement et information sur les logements intermédiaires), des informations sur le retour à domicile après hospitalisation, sur les aspects psychologiques liés au décès.

Thématique Aides personnalisées



DÉPLIANT **Pour faciliter votre retour à domicile après hospitalisation**

Ce dépliant présente le dispositif d'aide au retour à domicile après hospitalisation.



DÉPLIANT **Préserver l'autonomie à domicile**

Ce dépliant présente le plan d'action personnalisée.



DÉPLIANT **Veuvage, votre caisse de retraite à vos côtés**

Ce dépliant présente l'offre d'accompagnement personnalisé en cas de veuvage.



DÉPLIANT **Bien vieillir chez soi : un accompagnement personnalisé**

Ce dépliant présente les services de prévention personnalisés et adaptés au niveau d'autonomie et de fragilité du retraité.

Thématique Lien social

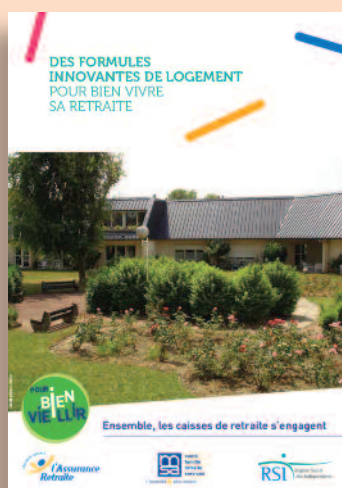


DÉPLIANTS

- **Retraite et bénévolat : suivez le guide !**
- **Seniors en Vacances : des séjours pour des vacances toujours réussies**

Ces deux dépliants illustrent les actions de France Bénévolat et de l'ANCV, à relayer auprès des retraités.

Thématique Logement



BROCHURE

Des formules innovantes de logement pour bien vivre sa retraite

Cette brochure présente les formules de logement adaptées aux retraités dont le domicile ne répond plus à leurs besoins ou dont l'état de santé nécessite davantage d'accompagnements.

Il s'agit de présenter aux retraités des solutions de logements indépendants mais sécurisés, au sein de lieux de vie collectifs.

Thématique Ateliers de prévention



DÉPLIANT

Le partenaire des jeunes de plus de 60 ans

Ce dépliant présente les ateliers de prévention et du bien-vieillir proposés par le groupement Prévention retraite Île-de-France (*Prif*, voir pages 14-15).

Les 7 ateliers (prévention des chutes, aménagement du logement, mémoire, alimentation, activités physiques, etc.) permettent des moments d'échange et de convivialité autour d'un intervenant professionnel pour adopter les bons réflexes et gagner en confiance.



DES SUPPORTS D'INFORMATION À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

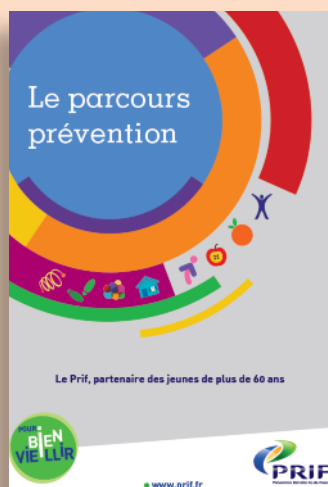
Thématique Actions collectives



BROCHURE

Actions collectives « Bien vieillir »

Cette brochure met à disposition des repères théoriques ainsi que méthodologiques et pratiques pour la mise en œuvre et l'évaluation du processus et des résultats des actions collectives « Bien vieillir ». Elle est destinée à tout intervenant impliqué dans le domaine de l'avancée en âge : décideur, professionnel ou représentant de la société civile.

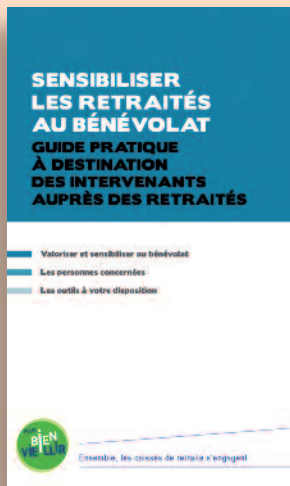


DÉPLIANT

Le parcours prévention

Ce dépliant présente le parcours prévention proposé par le groupement Prévention retraite Île-de-France (*Prif*, voir pages 14-15) ainsi que les démarches à effectuer pour mettre en place un Parcours prévention.

Thématique Lien social

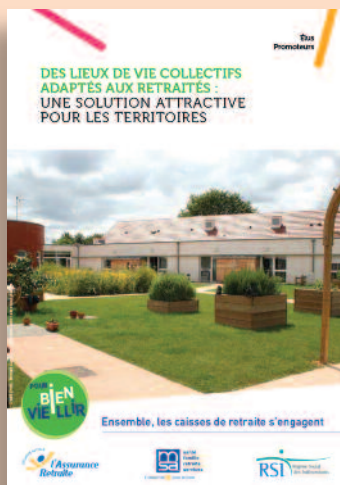


BROCHURE

Sensibiliser les retraités au bénévolat

Sensibiliser les retraités au bénévolat est à destination des intervenants auprès des retraités. Cette brochure donne les outils pour valoriser et sensibiliser les seniors au bénévolat, mais aussi pour savoir reconnaître les différents profils de retraités et les types de bénévolat qui pourraient leur convenir.

Thématique Logement



BROCHURE

Des lieux de vie collectifs adaptés aux retraités : une solution attractive pour les territoires

Cette brochure présente aux élus et décideurs les différentes formules de logements intermédiaires ainsi que les actions entreprises par les caisses de retraite (aides financières, etc.).



Vous souhaitez commander des supports d'information ?
Envoyez votre demande à : dasif-demande-d-imprimés@cnav.fr



DE NOMBREUX SITES INTERNET

www.lassuranceretraite.fr

Les retraités du régime général de la Sécurité sociale peuvent retrouver sur ce site internet des informations sur les paiements de leur retraite, la poursuite d'une activité, les allocations de solidarité et des conseils prévention pour bien vivre leur retraite.

Et à partir de leur espace personnel, ils peuvent accéder à de nombreux services en ligne personnalisés, tels que :

- connaître le montant déclaré à l'administration fiscale ;
- consulter les derniers paiements ;
- télécharger une attestation de paiement ;
- recevoir des informations ;
- communiquer son changement d'adresse ;
- demander un rendez-vous pour déposer sa demande de retraite de réversion.



www.lassuranceretraite-idf.fr

Sur ce site, les assurés peuvent y trouver des informations sur les aides pour bien vieillir proposées par la Cnav en Île-de-France ainsi que les supports d'information et les différents imprimés de demande d'aide. Une rubrique est également dédiée aux partenaires.



www.pourbienvieillir.fr

Ce site présente les différentes actions de prévention proposées par les caisses de retraite pour aider les retraités à bien vieillir et à préserver leur autonomie.

Il permet ainsi aux retraités de retrouver des conseils sous forme de textes, de brochures à télécharger, de vidéos, mais aussi sous formats plus ludiques : tests, quiz, systèmes de mesure pour comprendre son potentiel ou encore analyser ses habitudes de vie.

www.prif.fr

Le site internet du Prif présente les ateliers constitutifs du parcours de prévention. Il offre la possibilité pour les retraités de s'inscrire en ligne et de connaître les événements organisés près de chez eux. Un espace est également réservé aux acteurs professionnels souhaitant devenir partenaires du Prif.

www.jamenagemonlogement.fr

Ce site, créé par le Prif en partenariat avec AgeVillage, vise à améliorer la qualité de vie des seniors à leur domicile. Son objectif est d'inciter les retraités à entamer une démarche permettant d'aboutir à une amélioration du domicile et ce, dans une perspective préventive. Ce site :

- délivre des messages de prévention simples, fiables sur chacune des pièces du logement pour prendre connaissance de l'ensemble des points d'attention liés à cette pièce et consulter les conseils et astuces apportés ;
- fournit des informations sur les solutions potentielles (gestes de base, installation d'aides de confort, etc.) ;
- identifie les points de vigilance à prendre en compte au moment de l'aménagement du logement pour plus de sécurité : électricité, incendie, gaz, énergie ;
- indique les acteurs et les programmes qui ont vocation à guider le retraité et attribuer des aides financières pour la mise en œuvre des différents types de réponse.





DES VIDÉOS*

Thématique Logement



Conseils pour adapter sa salle de bain

Lien vidéo :
<https://youtu.be/jHLjNPCFI2k>



Conseils pour adapter sa pièce à vivre

Lien vidéo :
<https://youtu.be/rrfcxCsJVb8>



Conseils pour adapter sa chambre

Lien vidéo :
<https://youtu.be/Hb8LzpH1ye8>



Découvrir les lieux de vie collectifs pour bien vieillir

Lien vidéo :
<https://youtu.be/LJ2jQ1Cf3sg>

Thématique Ateliers de prévention

Thématique Aides personnalisées

Thématique Lien social



Présentation des ateliers de prévention pour bien vieillir

Lien vidéo :
<https://youtu.be/JUSc4-RBn4k>



Aide pour Bien vieillir chez soi : comment effectuer votre demande !

Lien vidéo :
<https://youtu.be/wQMRqboNLbY>



L'isolement des personnes âgées nous concerne tous : mobilisons-nous !

Lien vidéo :
<https://youtu.be/3oh1BTFOsdM>

* Ces vidéos sont disponibles sur <https://www.youtube.com/user/lassuranceretraite>

■ UNE WEB-SÉRIE SUR LE BIEN-VEILLIR

Une collection de 15 vidéos est à disposition du grand public et des professionnels pour délivrer des messages de prévention santé, de manière moins conventionnelle qu'à travers des brochures. Fil rouge de la série : les deux protagonistes de l'Agence des réponses du Bien vieillir répondent, avec sérieux et malice, aux interrogations des seniors. Ces vidéos ont été réalisées par l'Assurance retraite, la MSA, le RSI, l'Agirc-Arrco et Santé publique France (anciennement Inpes).



▶ Bonne ouïe, bon œil

Paul et Margot font le test : bien entendre, c'est capital pour les relations avec l'entourage. Bien voir et avoir une bonne dentition aussi.

▶ Le plaisir au bout de la fourchette

Les conseils de Margot et Paul, un vrai régal surtout quand il s'agit de plaisirs culinaires. Des produits frais, des recettes variées et le bonheur de partager. À table !

▶ Le bien-être est dans l'assiette

Margot et Paul ? De vrais artistes de l'équilibre alimentaire ! Suivez leur exemple pour composer des repas qui offrent toute une palette de saveurs, de couleurs et de bienfaits nutritionnels.

▶ L'important, c'est de bouger

Faire de l'exercice sans faire de sport ? Relevez le défi grâce aux propositions de l'Agence des réponses Bien vieillir. Alors à vos marques, prêt, bougez !

▶ Sport à tout âge

Qui a dit que le sport n'était pas fait pour les seniors ? Sûrement pas Paul et Margot. Pour eux, il est toujours temps de se lancer. L'essentiel, c'est de se faire plaisir.

▶ Pas de repos pour mon cerveau

Mon premier aime les charades, mon deuxième se creuse la tête pour trouver les réponses... et mon tout est l'Agence des réponses Bien vieillir qui vous donne des idées pour stimuler vos neurones.

▶ L'esprit aussi se nourrit

Ambiance ludique à l'Agence des réponses Bien vieillir. En jeu, les solutions pour continuer à enrichir ses connaissances et garder l'esprit vif.

▶ Partager pour s'épanouir

Être à la retraite, c'est aussi passer plus de temps en couple. Avec Paul et Margot, découvrez comment être serein et entretenir la flamme.

▶ Le bonheur, c'est les autres

Famille, anciens collègues, voisins, copains... Avec Paul et Margot, venez pêcher des bonnes idées pour garder le contact à la retraite.

▶ Mieux vaut prévenir que guérir

À l'Agence des réponses Bien vieillir, l'heure est aux comportements protecteurs. Une bonne hygiène de vie, des bilans réguliers pour garder la forme et l'esprit libre.

▶ Toujours utile !

Et si on profitait de la retraite pour donner de son temps ? Se rendre utile, c'est bon pour les autres et pour l'estime de soi... et c'est possible à tout âge.

▶ Transmettre et recevoir

Chaque génération apprend des autres ! Il s'agit de partage de connaissances et d'expérience bien sûr mais aussi de moments de complicité.

▶ Tout est dans le rythme

Ça slame à l'Agence des réponses Bien vieillir ! Découvrez en 3 temps, 3 mouvements, comment rester en forme et organiser ses journées.

▶ Savoir dire non

Et que je cours par-ci, et que je pars par-là... Et si on pensait aussi à se poser ? C'est ce que conseillent Paul et Margot aux seniors débordant d'énergie.

▶ Un lieu de vie bien pensé

Ah ce qu'on est bien chez soi... quand on arrive à aménager une pièce pour ses activités, à se ménager un jardin secret. Allez, on se projette dans l'avenir et on se réorganise.

Cette brochure présente les 15 vidéos réparties selon huit thématiques : alimentation, activité physique, activité cérébrale, vie affective et sociale, prévention santé, participation et engagement social, rythmes et sommeil, bien-être et estime de soi. Elle réunit également des repères théoriques pour la pratique professionnelle et fournit l'essentiel des connaissances utiles à l'intégration des épisodes de la web série dans les interventions.

Vous pouvez commander cette brochure sur www.pourbienvieillir.fr



Les actions collectives : le Prif et son Parcours prévention

Le groupement Prévention retraite Île-de-France (Prif), regroupe les trois principales caisses de retraite intervenant en Île-de-France [l'Assurance retraite (Cnav), la Mutualité sociale agricole (MSA) et le Régime social des indépendants (RSI)] dans un but commun : proposer des ateliers de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Qui peut participer aux ateliers du Prif ?

Toute personne retraitée, quel que soit son régime de retraite.

Que se passe-t-il au cours de ces actions ?

Animé par un professionnel, chaque atelier s'articule autour d'une conférence d'information auprès d'un large public puis d'un ensemble de séances en petit groupe de 12 à 15 personnes. Ludiques et conviviales, les séances mêlent exercices collectifs, informations et conseils personnalisés.

C'est aussi l'occasion de faire de nouvelles connaissances.

Quels sont les objectifs des ateliers ?

Ces ateliers servent à favoriser l'adoption de comportements favorables au bien-vieillir en délivrant des conseils. Ils visent à maintenir ou à développer le lien social.

LES ATELIERS

Fonctions cognitives



Les ateliers Mémoire (11 séances)

Comment fonctionne la mémoire ? Quels en sont les leviers et les freins ? Les participants apprennent et mettent en pratique des techniques de mémorisation et de stimulation adaptées et efficaces.

Activités physiques



Les ateliers l'Équilibre en mouvement® (12 séances)

Dans ces ateliers, les seniors mettent en pratique des exercices ludiques pour améliorer leur équilibre, gagner en confiance et en renforcement musculaire, dans l'optique d'éviter les chutes.



Les ateliers D-Marche® (5 séances)

Ce programme créé scientifiquement renforce la motivation des participants à marcher quotidiennement pour entretenir leur santé.

À l'aide de leur podomètre, les retraités sont invités à redécouvrir leur environnement d'un bon pas.



Aménagement du domicile



Les ateliers Bien chez soi (5 séances)

Les participants découvrent tous les conseils et les astuces pour rendre leur logement plus sûr, pratique et confortable. Un atelier concret et ludique pour anticiper l'aménagement de son domicile.

Santé-Forme



Les ateliers du Bien- vieillir (7 séances)

Quelles bonnes pratiques adopter pour préserver son capital santé ? Informations, conseils et échanges permettent aux participants d'adopter les comportements adéquats à une bonne hygiène de vie.



Les ateliers Bien dans son assiette (5 séances)

Au menu de cet atelier, conseils personnalisés pour une alimentation équilibrée et à budget raisonné. Plaisir et convivialité pour stimuler le goût et l'appétit, et réalisation d'un repas partagé ensemble.

Approche adaptée pour différents publics



Les ateliers Tremplin (3 journées)

Les nouveaux retraités trouvent ici les informations indispensables pour se projeter dans une retraite active et en bonne santé.



Les ateliers de Prévention universelle (5 séances)

Mémoire, activité physique, alimentation, hygiène de vie, estime de soi... Autant de thèmes essentiels abordés dans ces ateliers mis en place dans des lieux susceptibles d'accueillir des personnes fragilisées et éloignées des messages de prévention.



Envie d'en savoir plus sur le Prif et son Parcours prévention, envie de devenir partenaire ? www.prif.fr

Les différentes aides de la Cnav en Île-de-France

Pour faciliter la vie à domicile des retraités le plus longtemps possible, la Cnav en Île-de-France met à leur disposition des services personnalisés qui les accompagnent à tous les âges de la retraite. Lorsque leur autonomie est fragilisée, les aides proposées leur permettent de bénéficier de soutien à leur domicile, de manière régulière ou temporaire, selon leurs besoins.

LE PLAN D'ACTION PERSONNALISÉE

Qu'est-ce qu'un plan d'action personnalisée ?

Un plan d'action personnalisée (PAP) permet aux retraités de continuer à vivre chez eux, grâce à un dispositif de conseils, d'aides financières et matérielles.

Qui est concerné par un PAP ?

Les retraités encore autonomes mais fragilisés en raison de leur état de santé, de leur isolement ou encore des conditions de vie dans leur logement.

Quelles sont les prestations prises en charge ?

- Les aides facilitant la vie quotidienne : services d'aide à domicile, livraison des courses, service de portage des repas, etc. ;
- les services de sécurité : équipement en télé-alarme, hébergement temporaire de jour et de nuit, etc. ;
- les aides au maintien de la vie sociale : accompagnement aux transports et aux sorties, animations au domicile, ateliers collectifs du Prif (voir pages 14-15), etc.

Quelles sont les conditions à remplir ?

- Être retraité du régime général (et/ou le conjoint, concubin ou partenaire pacsé sans ressources) ;
- être âgé d'au moins 55 ans ;
- résider en Île-de-France ;
- rencontrer des difficultés dans la vie quotidienne ;
- ne pas percevoir la prestation spécifique dépendance (PSD), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH) ou la majoration pour tierce personne (MTP) ;
- ne pas être hébergé en famille d'accueil.

Où trouver l'imprimé de demande d'aide pour bien vieillir chez soi ?

Cet imprimé est téléchargeable sur le site www.lassuranceretraite-idf.fr, rubrique Retraités, Documentation.

Il est également possible de se procurer cet imprimé en contactant le 39 60 (service 0,06 € la minute + prix appel), auprès des mairies, des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ou des coordinations gérontologiques, et des prestataires d'aide à domicile.

À SAVOIR

- Le plafond annuel du PAP est fixé à 3000 €. Il comprend la participation de la Cnav en Île-de-France et la participation du retraité qui dépend de son niveau de revenus et peut varier de 10 % à 73 % (voir barème ci-contre) ;
- la durée maximale d'un PAP est de 12 mois ;
- le libre choix des prestataires d'aide à domicile est laissé au retraité.



Vous souhaitez recevoir des exemplaires d'imprimé de demande d'aide pour bien vieillir chez soi ?
Faites-en la demande à :
dasif-demande-d-imprimés@cnav.fr

LES ÉTAPES D'UNE DEMANDE



- 1 Le retraité remplit l'imprimé de demande d'aide pour bien vieillir chez soi et l'adresse à :
Caisse nationale d'assurance vieillesse
Action sociale
Service des aides individuelles
5 rue Joël le Theule
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

- 2 Un professionnel se rend au domicile du retraité pour évaluer ses besoins. Il :
- › préconise des services adaptés aux besoins du retraité ;
 - › apporte des conseils pratiques sur le logement ;
 - › oriente vers les interlocuteurs adaptés dans le domaine sanitaire, social ou administratif.



- 3 La Cnav en Île-de-France communique la nature et le montant des aides accordées à la personne retraitée.

BARÈME DE RESSOURCES ET PARTICIPATIONS 2016

RESSOURCES MENSUELLES		Participation du retraité
Personne seule	Ménage	
Jusqu'à 836 €	Jusqu'à 1 452 €	10 %
De 837 € à 895 €	De 1 453 € à 1 551 €	14 %
De 896 € à 1 010 €	De 1 552 € à 1 698 €	21 %
De 1 011 € à 1 091 €	De 1 699 € à 1 756 €	27 %
De 1 092 € à 1 141 €	De 1 757 € à 1 820 €	36 %
De 1 142 € à 1 259 €	De 1 821 € à 1 923 €	51 %
De 1 260 € à 1 424 €	De 1 924 € à 2 136 €	65 %
Au-delà de 1 424 €	Au-delà de 2 136 €	73 %

Important : les retraités éligibles à l'aide sociale des départements ne peuvent pas bénéficier de la prestation d'aide humaine à domicile.

L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION

Après une hospitalisation, il est important de pouvoir compter sur de bonnes conditions de retour à son domicile. Elles contribuent à un rétablissement optimal, en toute sécurité et sérénité. L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) répond à cet objectif.

Qui est concerné par l'ARDH ?

Les personnes retraitées rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne suite à une hospitalisation.

Quelles sont les prestations prises en charge ?

- Les aides facilitant la vie quotidienne : services d'aide à domicile, livraison des courses et des médicaments, portage des repas, transport et accompagnement, etc. ;
- les services de sécurité : équipement en télé-alarme, etc. ;
- l'aide technique : petits aménagements du domicile, etc.

Quelles sont les conditions à remplir ?

- Être retraité du régime général (et/ou le conjoint, concubin ou partenaire pacsé sans ressources) ;
- être âgé d'au moins 55 ans ;
- résider en Île-de-France ;
- ne pas percevoir la prestation spécifique dépendance (PSD), l'allocation personnalisée d'autonomie d'urgence (APA-U), l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH) ou la majoration pour tierce personne (MTP) ;
- être hospitalisé (ou prochainement hospitalisé) et avoir besoin d'une aide momentanée lors de sa sortie d'hospitalisation ;
- ne pas bénéficier d'un Plan d'action personnalisée de la Cnav en Île-de-France (voir pages 16-17).

Où trouver l'imprimé de demande d'aide au retour à domicile après hospitalisation ?

Cet imprimé est téléchargeable sur le site www.lassuranceretraite-idf.fr, rubrique Retraités, Documentation.

Il est également possible de se procurer cet imprimé en contactant le 39 60 (service 0,06 € la minute + prix appel), auprès des mairies, des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ou des coordinations gérontologiques, et des prestataires d'aide à domicile.



Vous souhaitez recevoir des exemplaires d'imprimé de demande d'aide au retour à domicile après hospitalisation ? Adressez votre demande à :
dasif-demande-d-imprimés@cnav.fr

À SAVOIR

- Le plafond de l'ARDH est fixé à 1 800 €. Il comprend la participation de la Cnav en Île-de-France et celle du retraité qui dépend de son niveau de revenus et peut varier de 10 % à 73 % (voir barème ci-contre) ;
- le libre choix des prestataires d'aide à domicile est laissé aux retraités ;
- la durée du dispositif est limitée à 3 mois.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?



L'hospitalisation est prévue : se procurer et renvoyer l'imprimé de demande d'aide au retour à domicile après hospitalisation dûment rempli à :

Caisse nationale d'assurance
vieillesse
Action sociale
Service des aides individuelles
5 rue Joël le Theule
78182 St-Quentin- en-Yvelines cedex



L'hospitalisation n'était pas programmée : l'établissement hospitalier, le retraité, un de ses proches ou le prestataire de services à domicile sollicité

contacte la structure évaluatrice compétente. La Cnav en Île-de-France peut également être destinataire de l'information et faire le relais avec la structure évaluatrice.

Une évaluation globale des besoins du retraité est effectuée à son retour à domicile par un professionnel. Celui-ci aide également le retraité à compléter sa demande.



Avant le terme du dispositif, le service social de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) réalise une évaluation de la situation du retraité et propose éventuellement des solutions adaptées à ses besoins si un soutien complémentaire est nécessaire au-delà de la prise en charge ARDH.

BARÈME DE RESSOURCES ET PARTICIPATIONS 2016

RESSOURCES MENSUELLES		
Personne seule	Ménage	Participation du retraité
Jusqu'à 836 €	Jusqu'à 1 452 €	10 %
De 837 € à 895 €	De 1 453 € à 1 551 €	14 %
De 896 € à 1 010 €	De 1 552 € à 1 698 €	21 %
De 1 011 € à 1 091 €	De 1 699 € à 1 756 €	27 %
De 1 092 € à 1 141 €	De 1 757 € à 1 820 €	36 %
De 1 142 € à 1 259 €	De 1 821 € à 1 923 €	51 %
De 1 260 € à 1 424 €	De 1 924 € à 2 136 €	65 %
Au-delà de 1 424 €	Au-delà de 2 136 €	73 %

Important : les retraités éligibles à l'aide sociale des départements ne peuvent pas bénéficier de la prestation d'aide humaine à domicile.

LES AIDES POUR AMÉNAGER SON LOGEMENT

Les aides à l'aménagement de l'habitat permettent aux retraités d'adapter leur logement pour améliorer leur qualité de vie en vue de rester chez eux le plus longtemps possible.

Quelles sont les personnes concernées ?

Les retraités dont l'aménagement du domicile n'est plus adapté et risque d'entraîner des chutes.

Quelles sont les prestations prises en charges ?

- L'installation de petit matériel utilisé pour réduire les risques de chute et rendre la vie plus facile chez soi (main courante, marche antidérapante, barre d'appui, etc.).
Sous forme de forfait allant de 50 jusqu'à 250 €, la prise en charge financière inclut l'achat des matériels et la pose au domicile de la personne retraitée ;
- l'adaptation ou l'aménagement du logement (sous condition de ressources). Un professionnel de l'habitat se rend chez le retraité pour déterminer les travaux nécessaires et leur coût. Il transmet la demande de financement et conseille le retraité durant la réalisation des travaux.
- la consultation d'un ergothérapeute : prévention des risques à domicile et accompagnement spécifique aux démarches d'adaptation du cadre de vie. Les modalités de financement dépendent de l'âge du retraité.
- la réalisation de travaux de rénovation thermique sous certaines conditions (financement conjoint avec l'Agence nationale pour l'habitat).

Quelles sont les conditions ?

- Être retraité du régime général (et/ou le conjoint, concubin, partenaire pacsé sans aucune ressource) ;
- être âgé d'au moins 55 ans ;
- résider en Île-de-France ;
- ne pas percevoir la prestation spécifique dépendance (PSD), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH) ou la majoration pour tierce personne (MTP) ;
- ne pas être hébergé en famille d'accueil.

Où trouver l'imprimé de demande d'aide pour bien vieillir chez soi ?

Cet imprimé est téléchargeable sur le site www.lassuranceretraite-idf.fr, rubrique Retraités, Documentation.

Il est également possible de se procurer cet imprimé en contactant le 39 60 (service 0,06 € la minute + prix appel), auprès des mairies, des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ou des coordinations gérontologiques, et des prestataires d'aide à domicile.



Vous souhaitez commander des exemplaires d'imprimé de demande d'aide pour bien vieillir chez soi ?
Envoyez votre demande à :
dasif-demande-d-imprimés@cnav.fr

LES ÉTAPES D'UNE DEMANDE



1 Le retraité remplit l'imprimé de demande d'aide pour bien vieillir chez soi et l'adresse à :
Caisse nationale d'assurance vieillesse
Action sociale
Service des aides individuelles
5 rue Joël le Theule
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex



2 Un professionnel évalue les aménagements à réaliser au domicile du retraité.
› Il identifie les éléments susceptibles d'engendrer les risques et donne des conseils pratiques simples.
› En cas de besoin, il propose l'installation de petits matériels ou des travaux d'aménagement.



3 Le montant de l'aide à l'habitat est déterminé en fonction du montant des travaux, des ressources de la personne retraitée et des subventions allouées par les autres financeurs, dans la limite du plafond défini par la Cnav en Île-de-France.

BARÈME DE RESSOURCES ET DE PARTICIPATION 2016

RESSOURCES MENSUELLES		
Personne seule	Ménage	Participation de la Cnav ⁽¹⁾
Jusqu'à 836 €	Jusqu'à 1 452 €	65 %
De 837 € à 895 €	De 1 453 € à 1 551 €	59 %
De 896 € à 1 010 €	De 1 552 € à 1 698 €	55 %
De 1 011 € à 1 091 €	De 1 699 € à 1 756 €	50 %
De 1 092 € à 1 141 €	De 1 757 € à 1 820 €	43 %
De 1 142 € à 1 259 €	De 1 821 € à 1 923 €	37 %
De 1 260 € à 1 424 € ⁽²⁾	De 1 924 € à 2 136 € ⁽²⁾	30 %
Au-delà de 1 424 €	Au-delà de 2 136 €	Pas de participation

(1) Calculée sur le coût des travaux pris en compte, dans la limite du plafond d'intervention fixé par le conseil d'administration de la Cnav.

(2) Ce barème a été relevé en mai 2015 pour 18 mois afin d'être identique à celui de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), soit 2 007 € pour une personne seule et 2 946 € pour un ménage.

L'AIDE AUX RETRAITÉS EN SITUATION DE RUPTURE

Lorsque l'on est confronté à certains événements douloureux de la vie, on peut se sentir fragilisé. Pour traverser ces épreuves, il s'avère alors précieux d'être soutenu, conseillé, aidé, accompagné. C'est pourquoi la Cnav en Île-de-France propose un ensemble d'aides adaptées à la situation du retraité.

Quels sont les retraités concernés ?

Les retraités du régime général encore autonomes mais qui traversent une situation difficile et qui ressentent le besoin d'être aidés pour faire face à des événements tels que :

- la perte du conjoint ou d'un proche (depuis moins de 6 mois) ;
- le placement du conjoint en maison de retraite médicalisée ;
- la nécessité d'un déménagement ;
- la rupture des droits administratifs et financiers ;
- etc.

Quelles sont les prestations prises en charge ?

- L'accompagnement dans les formalités administratives : conseils et aides pour accomplir les démarches administratives liées au décès du conjoint, au changement de domicile, aide à la complémentaire santé, etc. ;
- les aides au maintien de la vie sociale : accompagnement aux transports et aux sorties, aide aux vacances des seniors, etc. ;
- l'accompagnement pour bien vieillir : ateliers collectifs du Prif (nutrition, mémoire, prévention des chutes, etc).

- l'aide psychologique : soutien psychologique assuré par un professionnel, etc. ;
- les services de sécurité : équipement en télé-alarme, etc. ;
- les aides facilitant la vie quotidienne : services d'aide à domicile, livraison des courses, service des repas, etc.

Quelles sont les conditions à remplir ?

- Être retraité du régime général ;
- être âgé d'au moins 55 ans ;
- résider en Île-de-France ;
- présenter un risque de situation de rupture ;
- ne pas percevoir la prestation spécifique dépendance (PSD), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH) ou la majoration pour tierce personne (MTP) ou être bénéficiaire d'un plan d'action personnalisée (PAP) en cours ;
- ne pas être hébergé en famille d'accueil.

Où trouver l'imprimé de demande d'aide aux retraités en situation de rupture ?

Cet imprimé est téléchargeable sur le site www.lassuranceretraite-idf.fr, rubrique Retraités, Documentation.

Il est également possible de se procurer cet imprimé en contactant le 39 60 (service 0,06 € la minute + prix appel), auprès des mairies, des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ou des coordinations gérontologiques, et des prestataires d'aide à domicile.

À SAVOIR

- Le plafond de l'aide aux retraités en situation de rupture (Asir) est fixé à 1800€. Il comprend la participation la Cnav en Île-de-France et celle du retraité qui dépend de son niveau de revenus et peut varier de 10 % à 73 % (voir barème ci-contre) ;
- le libre choix des prestataires d'aide à domicile est laissé au retraité ;
- la durée du dispositif est limitée à 3 mois.



Vous souhaitez commander des exemplaires d'imprimé de demande d'aide aux retraités en situation de rupture ?
Envoyez votre demande à :
dasif-demande-d-imprimés@cnav.fr

LES ÉTAPES D'UNE DEMANDE



- 1 Le retraité, aidé si nécessaire par le service social de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) ou un tiers, remplit l'imprimé de demande d'aide aux retraités en situation de rupture. L'imprimé est à renvoyer à :
- Caisse nationale d'assurance vieillesse
Action sociale
Service des aides individuelles
5 rue Joël le Theule
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

- 2 Évaluation des besoins au domicile du retraité par un professionnel. Il :
- › préconise les services adaptés aux besoins du retraité ;
 - › apporte des conseils pratiques ;
 - › oriente vers les interlocuteurs adaptés dans le domaine sanitaire, social ou administratif en cas de besoin.



- 3 La Cnav en Île-de-France communique au retraité la nature et le montant des aides accordées.

BARÈME DE RESSOURCES ET PARTICIPATIONS 2016

RESSOURCES MENSUELLES		
Personne seule	Ménage	Participation du retraité
Jusqu'à 836 €	Jusqu'à 1 452 €	10 %
De 837 € à 895 €	De 1 453 € à 1 551 €	14 %
De 896 € à 1 010 €	De 1 552 € à 1 698 €	21 %
De 1 011 € à 1 091 €	De 1 699 € à 1 756 €	27 %
De 1 092 € à 1 141 €	De 1 757 € à 1 820 €	36 %
De 1 142 € à 1 259 €	De 1 821 € à 1 923 €	51 %
De 1 260 € à 1 424 €	De 1 924 € à 2 136 €	65 %
Au-delà de 1 424 €	Au-delà de 2 136 €	73 %

Important : les retraités éligibles à l'aide sociale des départements ne peuvent pas bénéficier de la prestation d'aide humaine à domicile.

Repérage et orientation des retraités en situation de fragilité

Différents facteurs permettent de déceler une fragilité chez une personne retraitée autonome.

■ COMMENT REPÉRER UN RETRAITÉ EN SITUATION DE FRAGILITÉ ?

Le repérage de l'un des facteurs de fragilité doit amener à porter une attention particulière à la personne, et si cela apparaît opportun, à l'orienter vers un partenaire ou un dispositif de la Cnav en Île-de-France adapté à sa situation.

La Cnav en Île-de-France propose une offre de service adaptée à chaque situation afin d'éviter que la fragilité se traduise par une perte d'autonomie.

En cas de repérage d'une personne concernée par un ou plusieurs facteurs de fragilité, les réponses suivantes peuvent être, par exemple, mises en œuvre :

- proposer les ateliers collectifs du Prif (voir pages 14-15) ;
- orienter la personne vers le Centre local d'information et de coordination (CLIC) de son territoire* ;
- informer la personne retraitée des aides individuelles de la Cnav en Île-de-France et lui remettre l'imprimé de demande d'aide pour bien vieillir chez soi afin qu'elle bénéficie d'une évaluation globale des besoins qui lui permettra d'accéder par exemple à :
 - un plan d'action personnalisée (voir pages 16-17),
 - une aide au retour au domicile après hospitalisation (voir pages 18-19),
 - des aides à l'habitat (voir pages 20-21),
 - une aide aux retraités en situation de rupture (voir pages 22-23).

Les montants des revenus des retraités ne sont pas excluant pour bénéficier d'une aide de la Cnav en Île-de-France. Cependant, la participation financière de la Cnav et des retraités aux plans d'aide définis varient selon un barème national.

■ VERS QUI ORIENTER UN RETRAITÉ EN SITUATION DE FRAGILITÉ ?

Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

Les CLIC sont des structures d'accueil, de conseil et d'orientation à destination des retraités et de leur entourage. Ils permettent un meilleur accès aux droits et facilitent la vie quotidienne des personnes âgées en accompagnant leurs démarches administratives et en coordonnant les acteurs locaux. Les retraités repérés en situation de fragilité doivent être en priorité orientés vers les CLIC.



Pour consulter la liste des CLIC par département :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Les structures évaluatrices

Les structures évaluatrices sont missionnées par la Cnav en Île-de-France pour évaluer les besoins de la personne âgée à son domicile. L'objectif ? Mettre en place un plan d'aide adapté. Pour bénéficier de cette évaluation, le retraité doit en avoir formulé la demande via l'imprimé de demande d'aide pour bien vieillir chez soi.

Pour déployer ses dispositifs d'aide, la Cnav en Île-de-France fait appel aux CLIC ou à d'autres organismes (notamment associatifs), chargés de réaliser l'évaluation préalable à l'octroi de toute aide financière. L'orientation vers les structures évaluatrices ne doit se faire que dans un deuxième temps : les structures évaluatrices ne possèdent pas nécessairement de guichet d'accueil et d'orientation, contrairement aux CLIC.



Pour connaître les coordonnées des structures évaluatrices de la Cnav en Île-de-France, consulter les pages 27-28.

* Le retraité doit être en priorité orienté vers le CLIC. La structure évaluatrice pourra être contactée dans le cas où une aide individuelle serait préconisée pour la personne retraitée.

QUELQUES EXEMPLES DE FACTEURS DE FRAGILITÉ

La personne :

- › vit seule ;
- › a plus de 85 ans ;
- › a peu de contacts relationnels (moins d'une à deux fois par semaine) ou se sent seule ;
- › a connu un changement dans sa vie (retraite, déménagement, décès d'un proche, etc.) ;
- › n'a pas de mutuelle/complémentaire santé ;
- › est en situation de précarité financière ;
- › a des difficultés d'accès aux droits, aux soins ;
- › se sent limitée dans ses activités journalières ;
- › a besoin de quelqu'un pour l'aider régulièrement ;
- › a des difficultés de déplacement à l'extérieur et/ou au sein de son logement ;
- › a été victime d'une chute ou a peur de chuter ;
- › a besoin d'adapter son logement ;
- › va être ou a été hospitalisée ;
- › estime que son état de santé se dégrade ;
- › vient en aide à une personne à domicile (est en situation d'aidant familial).

Contacts utiles

■ SE RENSEIGNER SUR L'OFFRE DE SERVICE DE LA CNAV EN ÎLE-DE-FRANCE

Un seul numéro le **39 60** (service 0,06 € la minute + prix d'appel. 09 71 10 39 60 depuis l'étranger, un mobile ou une box). Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, nos conseillers répondent à toutes les questions sur la retraite et l'action sociale (droits, démarches, demande de rendez-vous, envoi des dossiers de demande de retraite ou d'aide pour bien vieillir chez soi, etc.).

■ COMMANDER DE SUPPORTS, S'INFORMER SUR DES APPELS À PROJETS, ETC.

Commande de brochures d'information
et d'imprimés de demandes d'aides

dasif-demande-d-imprimés@cnav.fr

Renseignements et candidature aux appels à projets

cnavparisdasifappelaprojets@cnav.fr

Renseignements et demande de financement pour les lieux de vie collectifs

cnav-lvc@cnav.fr

Renseignements pour les prestataires de services d'aide à domicile

dasif-pole-partenaires@cnav.fr

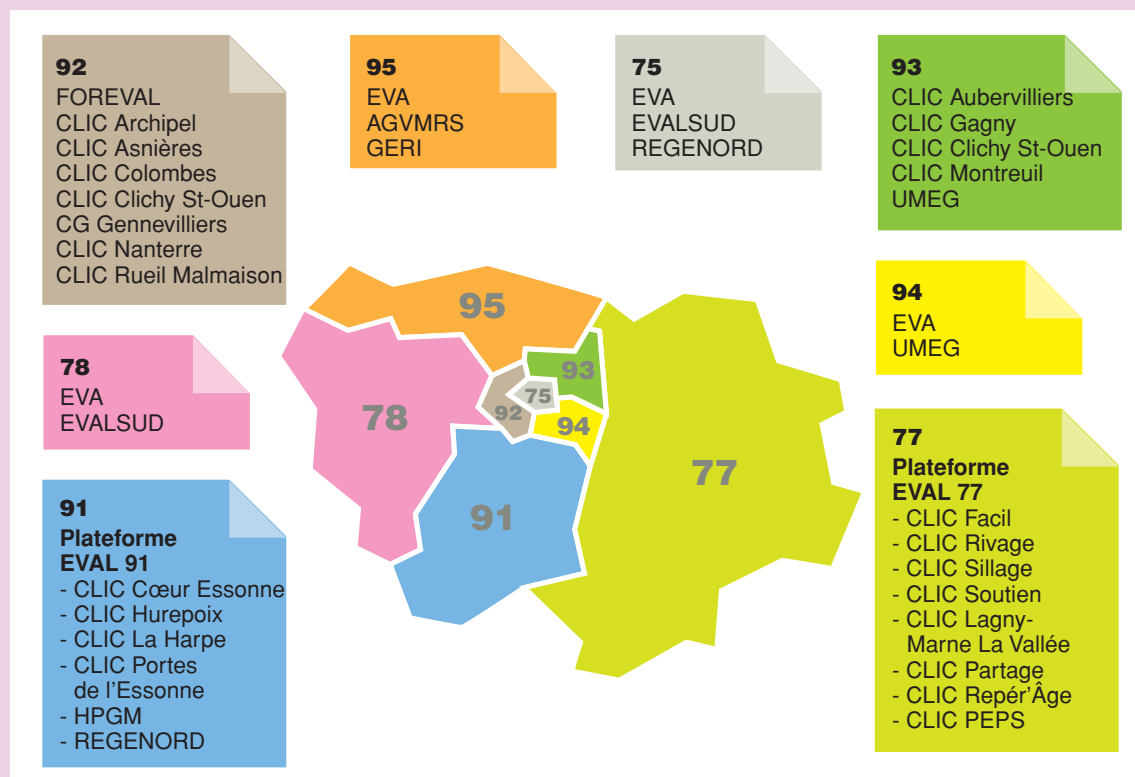
Demande de conventionnement pour les prestataires
de services d'aide à domicile

dasif-conventionnement@cnav.fr

Renseignements sur les ateliers collectifs du Prif

contact.prif@prif.fr

■ STRUCTURES ÉVALUATRICES MISSIONNÉES PAR LA CNAV EN ÎLE-DE-FRANCE



PARIS (75)	
EVA	177 Avenue d'Argenteuil, 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Tél. : 01 47 90 04 43 eva.idf.pb@free.fr eva.idf@free.fr
Paris Autonomie Saint-Jacques (Evalsud)	169 rue Saint-Jacques, 75005 PARIS Tél. : 01 46 33 42 09 evalsud@yahoo.fr
REGENORD	23 rue d'Enghien, 75010 PARIS Tél. : 09 81 49 38 97 eval.regenord@laposte.net
SEINE-ET-MARNE (77)	
Plateforme d'évaluation 77 (portée par l'association Reliage)	Résidence la Sérénité, 33 rue Henri Dunant, 77400 LAGNY-SUR-MARNE Tél. : 01 60 31 52 80 plateforme77@orange.fr
YVELINES (78)	
EVA	177 Avenue d'Argenteuil, 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Tél. : 01 47 90 04 43 eva.idf.pb@free.fr eva.idf@free.fr
Paris Autonomie Saint-Jacques (Evalsud)	169, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS Tél. : 01 46 33 42 09 evalsud@yahoo.fr
ESSONNE (91)	
Plateforme d'évaluation 91 (portée par l'Hôpital privé gériatrique M-Orgyvette)	77 Rue de Perray, 91160 BALLAINVILLIERS Tél. : 01 69 80 47 17 isabelle.dale@hpgm.fr pauline.longue@hpgm.fr
HAUTS-DE-SEINE (92)	
Association Foreval	177 avenue d'Argenteuil, 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Tél. : 01 47 91 48 98 foreval@hotmail.fr
CLIC Archipel	43 rue de Kilford, 92400 COURBEVOIE Tél. : 01 47 88 12 22 clicarchipel@wanadoo.fr
CLIC Asnières	5-7 rue de l'Alma, 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Tél. : 01 41 11 17 70 ccas-clic@mairieasnieres.fr
CLIC Colombes	36 rue du Maréchal Joffre, 92700 COLOMBES Tél. : 01 47 60 43 54 veronique.boudier@mairie-colombes.fr sonia.fernandes@mairie-colombes.fr
CLIC Clichy/Saint-Ouen	Direction de la Solidarité, 90 bis rue Martre, 92110 CLICHY Tél. (Clichy) : 01 47 15 72 98 - Tél. (Saint-Ouen) : 01 71 86 62 90 clic-clichy-saint-ouen@mairie-saint-ouen.fr vkvedi@mairie-saint-ouen.fr
Coordination gérontologique Gennevilliers	17 rue Victor Hugo, 92230 GENNEVILLIERS Tél. : 01 40 85 67 25 aurelie.ranson@ville-gennevilliers.fr

CLIC Nanterre	13 place du Docteur Pierre, 92000 NANTERRE Tél. : 01 41 91 10 31 ou 01 41 91 10 30 delphine.noblet@mairie-nanterre.fr laurence.mondolini@mairie-nanterre.fr annabelle.sourdille@mairie-nanterre.fr elodie.tocqueville@mairie-nanterre.fr
CLIC Rueil-Malmaison	Centre R. Debré, 10 ter rue d'Estienne d'Orves, 92500 RUEIL-MALMAISON Tél. : 01 41 39 88 05 eric.fradet@mairie-rueilmalmaison.fr anne.josselin@mairie-rueilmalmaison.fr
SEINE-SAINT-DENIS (93)	
CLIC Aubervilliers	5 Rue du Docteur Pesqué, 93300 AUBERVILLIERS Tél. : 01 48 11 21 92 roselyne.busset@mairie-aubervilliers.fr
CLIC Gagny	1 Place Foch, 93320 GAGNY Tél. : 01 56 49 22 44 m.leger@mairie-gagny.fr service.clic@mairie-gagny.fr
CLIC intercommunal Clichy/Saint-Ouen	Espace Simone de Beauvoir, 41 rue Dhalenne, 93400 SAINT-OUEN Tél. (Clichy) : 01 47 15 72 98 clic-clichy-saint-ouen@mairie-saint-ouen.fr Tél. (St Ouen) : 01 71 86 62 90 vkwedi@mairie-saint-ouen.fr
CLIC Montreuil	23 Rue Gaston Lauriau, 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS Tél. : 01 48 70 62 99 estelle.mayart@montreuil.fr aminata.diaw@montreuil.fr
UMEG	15 Rue Louis Braille, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Tél. : 01 43 97 05 28 contact@umeg.fr
VAL-DE-MARNE (94)	
EVA	177 Avenue d'Argenteuil, 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Tél. : 01 47 90 04 43 eva.idf.pb@free.fr eva.idf@free.fr
UMEG	15 Rue Louis Braille, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Tél. : 01 43 97 05 28 contact@umeg.fr
VAL D'OISE (95)	
Association GERI Évaluation	19 rue de la Gare, 95470 SURVILLIERS Tél. : 01 34 72 38 34 ou 01 34 72 49 91 geri.evaluation@gmail.com siadadmr.pdf@orange.fr
Association gérontologique Vallée de Montmorency Rives de Seine (AGVMRS)	55 Avenue de Paris, 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY Tél. : 01 34 15 09 62 andre.boukobza@agvmrs95.fr regine.tristant@agvmrs95.fr philippe.babadjian@ch-argenteuil.fr
EVA	177 Avenue d'Argenteuil, 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Tél. : 01 47 90 04 43 eva.idf.pb@free.fr eva.idf@free.fr

L'ASSURANCE RETRAITE EN QUELQUES MOTS

L'Assurance retraite est constituée de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de son réseau régional [15 caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat), 4 caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et une caisse de sécurité sociale]. Ces organismes gèrent la retraite du régime général de la Sécurité sociale. Il s'agit de la retraite obligatoire de base pour les salariés de l'industrie, du commerce et des services.

La Cnav, établissement public à caractère administratif, a une double fonction :

- en tant que caisse nationale, elle définit les orientations de la branche retraite en matière d'assurance vieillesse et d'action sociale, et veille à leur mise en œuvre ;
- en Île-de-France, elle tient le rôle de caisse régionale. Elle remplit cinq missions principales au profit des salariés, des retraités et des entreprises.

LES 5 MISSIONS PRINCIPALES DE LA CNAV

- › Suivre la carrière de chaque salarié
- › Accompagner les entreprises
- › Préparer le passage à la retraite
- › Assurer le suivi des paiements
- › Proposer des conseils et des aides pour bien vieillir

Glossaire

- ACTP** : Allocation compensatrice de tierce personne
- Anah** : Agence nationale de l'habitat
- APA** : Allocation personnalisée d'autonomie
- APA-U** : Allocation personnalisée d'autonomie d'urgence
- ARDH** : Aide au retour à domicile après hospitalisation
- Arefo** : Association des résidences pour personnes âgées à autonomie maîtrisée
- Arepa** : Association des résidences pour personnes âgées
- Asir** : Aide aux retraités en situation de rupture
- Carsat** : Caisse de retraite et de santé au travail
- CGSS** : Caisse générale de sécurité sociale
- CLIC** : Centre local d'information et de coordination
- Cnav** : Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Cramif** : Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France
- CSS** : Caisse de sécurité sociale
- Marpa** : Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie
- MTP** : Majoration pour tierce personne
- PAP** : Plan d'action personnalisée
- PCH** : Prestation de compensation du handicap
- Prif** : Prévention retraite Île-de-France
- PSD** : Prestation spécifique dépendance



Cnav Retraite
& Action
sociale
— Sécurité sociale —

SECURITE SOCIALE
 **l'Assurance
Retraite**
Île-de-France


Sécurité sociale
La Vie en Plus